

PROJET ASSOCIATIF



*« Une relation saine et sans enjeu, mis à part celui de se sentir exister,
de rompre avec le sentiment de solitude extrême.
L'ouverture sur le monde extérieur,
faire entrer des images - par les cartes postales,
tout comme l'image véhiculée par l'écriture - dans un milieu clos ;
Donner l'occasion aux détenus de se raconter de l'histoire qu'il souhaite,
et peut-être de s'illusionner, le temps d'une écriture, maintenant un rêve éveillé ;
Partager des passions, recevoir de l'humour réciproque avec un anonyme,
c'est assez magique. »*

Marie

*« Deux de mes correspondants me considèrent comme de leur famille.
Eux-mêmes n'en ont plus ou ont rompu les liens.
Une amitié sincère et profonde s'est instaurée entre nous. »*

Raphaël

Sommaire :

Avant-propos : page 3

Notre histoire : page 5

Nos principes : page 6

Nos missions : page 7

Nos projets : page 9



Avant-propos :

Ce projet associatif a été imaginé et conçu par les différents Conseils d'Administration du Courrier de Bovet depuis 2017. Cette volonté découle d'un constat simple : alors même que la population carcérale ne cesse d'augmenter, nous constatons depuis plusieurs années une baisse du nombre de personnes qui sollicitent une correspondance avec un membre du Courrier de Bovet. On comptait 1600 détenu.e.s en correspondance l'année 2008, contre 700 à la fin 2022.

Ces chiffres menacent la pérennité de l'association, et ont déjà entraîné une diminution de sa subvention reçue chaque année de la Direction de l'Administration Pénitentiaire. Inévitablement, cette baisse d'activité entraîne également de la démotivation chez les adhérent.e.s, et le nombre de bénévoles est lui aussi orienté à la baisse.

Les raisons susceptibles d'expliquer cette baisse du volume de correspondances sont multiples. Sociétales d'abord, « la valeur écriture » est de moins en moins plébiscitée et la communication épistolaire est faiblement utilisée par les nouvelles générations. La question de la communication de l'association, tant à destination des personnes détenues que du grand public, doit également être interrogée.

L'idée d'un nouveau projet associatif est donc née de ces réflexions ainsi que de la volonté de plus que jamais « faire association » en consolidant les liens entre adhérent.e.s, au-delà de la pratique très personnelle qu'est l'écriture à nos correspondant.e.s.

Si les adhérent.e.s s'accordent pour souhaiter conserver en priorité la correspondance par voie postale, l'ADN du Courrier de Bovet, de nouvelles activités ont donc été travaillées dans le souci d'élargir le champ d'intervention de l'association. D'autres orientations visent plutôt à faire évoluer la structure du Courrier de Bovet afin de la rendre plus intelligible, plus agile.

Par ces changements, l'association souhaite recréer de l'attractivité pour les personnes détenues, ainsi que pour les bénévoles de l'association.

Six orientations ont été retenues pour répondre à ces problématiques :

- 1. Rendre le fonctionnement du Courrier de Bovet plus efficace et plus lisible**
- 2. Correspondre par d'autres moyens que le courrier**
- 3. Développer les ateliers d'écriture en détention**
- 4. Proposer des correspondances aux proches de détenu.e.s**
- 5. Dynamiser la communication externe et interne de l'association**
- 6. Développer les formations à destination des adhérent.e.s**

Des groupes de réflexion ont été constitués autour de chacune de ces thématiques. Le détail des restitutions de leurs travaux est à retrouver en pages 9 à 40.

Certains de ces projets démarreront prochainement. Pour d'autres, la mise en œuvre dépendra des moyens financiers et humains dont disposera le Courrier de Bovet dans les prochains mois et années. D'autres encore sont tributaires de l'évolution future des règles carcérales. Dans ce cadre, un premier sondage pour estimer les ressources humaines disponibles a été réalisé. Vous en retrouverez les résultats à la page 36 de ce document.

Cette version du projet associatif est à usage interne et a pour but de détailler tous les projets avant leur vote lors de l'Assemblée Générale du 1^{er} avril 2023.

Une version plus synthétique a également été réalisée pour être communiquée à l'administration pénitentiaire et aux autres partenaires.

« Un regard au-delà des apparences, au-delà du numéro d'écrou, au-delà des raisons qui les ont amenés là. Une proposition d'être accueillis tels qu'ils sont, dans ce qu'ils vivent, sans chercher à effacer ce qu'ils vivent mais tout en les aidant, autant que possible, à "changer d'air" et s'ouvrir à d'autres possibles comme celui d'exister pour quelqu'un à l'extérieur et prendre du plaisir à communiquer, à poser les mots - parfois les mots des maux. »

Béatrice

Notre histoire

Le Courrier de Bovet est une association nationale de type loi 1901. Elle a été créée en 1950 à l'initiative du Révérend Père Mouren, adjoint à l'Aumônerie Générale des Prisons, qui confia à Madame de Bovet son idée de mettre en relation des correspondants avec des détenus sans famille.

De 1950 à 1956, Madame de Bovet prit donc la tête de l'œuvre du Courrier aux Prisons, qui s'efforça d'organiser des relations épistolaires entre des correspondants bénévoles et des détenus en demande de lien avec l'extérieur. À cette époque, il n'était pas rare qu'elle accueillît les sortants de prison à leur libération, leur proposant le gîte et le couvert.

Lorsque Madame de Bovet rencontra des problèmes de santé, la direction de l'œuvre fut confiée à Madame Diard, qui en quatre ans seulement, structura suffisamment le mouvement pour décrocher le 1^{er} juillet 1960, le statut d'association de loi 1901 : Le Courrier aux Prisons était né.

Ce n'est qu'après la disparition de Madame de Bovet au début des années 1960 qu'elle sera renommée, en hommage à sa première présidente, « Le Courrier de Bovet ». En 1962, on comptait 752 correspondants du Courrier aux Prisons qui échangeaient avec 1 012 détenus.

Plus de 70 ans plus tard, Le Courrier de Bovet continue de permettre aux personnes détenues de trouver un moment d'écoute et de liberté à travers ces échanges de courriers.

« Le Courrier de Bovet a pris en un peu moins de dix ans une grande place dans ma vie, c'est vraiment une ouverture sur un autre univers et des rencontres : par écrit avec les correspondants, par téléphone ou en présentiel avec les autres adhérents. Les personnes qui souhaitent correspondre avec un(e) détenu(e) ont en commun, malgré des profils très différents, des qualités humaines qui font que j'ai vraiment plaisir à constater qu'elles existent. »

Nos principes

Par sa nature et ses statuts, l'association est non confessionnelle et apolitique. Son action est basée sur le respect des droits des personnes. Elle s'interdit toute discrimination religieuse, politique, ethnique ou autre. L'association agit en partenariat avec l'administration pénitentiaire, envers qui elle est moralement engagée.

Chaque adhérent.e du Courrier de Bovet est tenu.e à plusieurs engagements concernant la teneur et l'esprit de ses correspondances, parmi lesquels :

- Respecter à tout moment la dignité de la personne détenue
- Ne pas chercher à connaître les raisons de son incarcération
- Maintenir un rythme de courrier régulier
- Ne pas divulguer le contenu des courriers sans l'accord de son/sa correspondant.e
- Ne pas engager de relation sentimentale avec son/sa correspondant.e
- Conserver l'anonymat garanti par l'association

Ces différents points, et plusieurs autres, sont inscrits dans la Charte du Courrier de Bovet.

*« La beauté d'une relation épistolaire anonyme.
Le plaisir de donner et recevoir, avec un cadre tel que le Courrier de Bovet
le permet. Sans ce cadre, cette correspondance ne serait pas possible,
et je pense qu'il permet tout autant, et notamment au détenu,
de se plier à des règles qui vont le normaliser.
Me plonger dans une écriture dont l'objectif est de faire sourire l'autre.
Transmettre de l'espoir. »*
Jean

*« La satisfaction de ne pas abandonner les démunis
et de ne pas cautionner le rejet »*
Cécile

*« De l'ouverture d'esprit, des rencontres,
une tentative de mieux comprendre l'autre
et le monde dans lequel on vit. »*
Éric

Nos missions

Les personnes détenues ont eu des parcours de vie qui les ont placées temporairement à l'écart de la société. Elles conservent néanmoins les mêmes besoins essentiels que chacun d'entre nous, en particulier celui de continuer d'avoir des relations avec le monde du dehors, ce monde qu'elles retrouveront, changé tout autant qu'elles-mêmes, à leur libération.

Il est fondamental pour leur équilibre au quotidien tout autant que pour favoriser leur capacité à se réinsérer, qu'un lien durable et amical soit maintenu avec des personnes extérieures à l'univers carcéral.

La mission du Courrier de Bovet est d'organiser une correspondance régulière, sous forme de lettres ou autres modalités à venir, entre les personnes détenues et des correspondant.e.s extérieur.e.s bénévoles, de manière à pérenniser ce lien social essentiel, dans un respect mutuel.

Les bénévoles qui le souhaitent peuvent aussi s'impliquer plus concrètement encore en mettant en place des ateliers favorisant l'écriture au sein des établissements pénitentiaires.

Plusieurs nouvelles activités seront proposées aux volontaires via les nouvelles orientations du Courrier de Bovet, mais la mission principale de l'association demeure inchangée : maintenir, par l'écriture et la communication, du lien social avec les personnes privées de liberté.

*« Une fenêtre sur le monde dont les personnes détenues sont exclues.
Un rappel que ce monde les attend... Un moment où l'humain prime...
Une oreille pour dire et écrire sans se sentir jugé...
Un des seuls choix personnels dans un cadre qui les prive de toute initiative...
Du partage... Du soutien... Un regard bienveillant...
De la constance eux qui souvent ont été lâchés...
Un encouragement à la réinsertion...
Bref, une relation d'aide... »*

Anne

*« Le plaisir de recevoir du courrier, de savoir qu'une personne a pris le temps
de lire et d'écouter sans jugement,
je pense que les personnes détenues sont sensibles
aux attentions qui viennent de l'extérieur.
Leurs remerciements, leur bienveillance à notre égard
sont la preuve que nos courriers sont attendus,
nos courriers sont leur bouffée d'air frais. »*
Patrick

*« Un échange un peu hors du temps,
une réflexion sur le monde des exclus, un enrichissement personnel.
Presque une fierté, car je me sens enfin UTILE à quelqu'un.
Et en bonus, une amitié à distance, mais bien réelle,
car je suis restée en contact avec le premier détenu
avec lequel je correspondais, à sa sortie de prison.
Et le plaisir, bien sûr, de trouver un courrier
dans sa boîte à lettres, autre qu'administratif ! »*
Myriam

*« Chaque correspondance a une couleur différente,
le temps est différent également.
Certaines correspondances m'ont apporté de la joie,
par la facilité des échanges, l'humour ...
D'autres sont plus laborieuses, mais toutes me rappellent
que des hommes et des femmes vivent en prison
des heures très sombres et qu'il faut continuer
de faire connaître la réalité des prisons.
Cela me permet d'opposer à des principes :
"La télévision est gratuite en prison et payante à l'hôpital",
des réalités très concrètes et réelles. »*
Nathalie

Nos projets

1. **Rendre le fonctionnement du Courrier de Bovet plus efficace et plus lisible :**
..... p 10
2. **Correspondre par d'autres moyens que le courrier :**
..... p 13
3. **Développer les ateliers d'écriture en détention :**
..... p 16
4. **Proposer des correspondances aux proches de personnes détenues :**
..... p 18
5. **Dynamiser la communication interne et externe de l'association :**
..... p 21
6. **Développer les formations à destination des adhérent.e.s :**
..... p 23

ORIENTATION 1 :

Rendre le fonctionnement du Courrier de Bovet plus efficace et plus lisible

Plusieurs constats ont été faits au sujet du fonctionnement actuel de l'association, et ont servi de point de départ aux propositions d'évolutions qui vont suivre :

- Le manque de visibilité des adhérents sur le fonctionnement de l'association et les besoins en bénévoles
- L'absence d'un support écrit permettant d'avoir une vision globale de la gouvernance (« qui fait quoi ? »)
- Le manque de dynamique locale dans certains départements/régions
- Le manque d'échanges entre les adhérent.e.s
- Le besoin de davantage mettre en avant les rôles des délégations régionales et départementales
- La volonté de créer plus de partenariats inter associatifs, au niveau local ou national

Pour répondre à ces problématiques, trois axes principaux ont été proposés.

I. Communication et organisation interne

a) Création d'un espace de documents commun

Pour faciliter la consultation de documents utiles à l'ensemble des adhérent.e.s, il est envisagé de créer une docuthèque dans l'espace membres du site internet, dont la refonte fait l'objet d'un autre projet.

Cette docuthèque contiendra notamment l'organigramme de l'association, un annuaire de contacts pour toutes les questions que pourraient se poser les adhérent.e.s, la liste des partenariats en cours, ainsi qu'une revue d'actualités en lien avec l'univers carcéral, les newsletters nationale et régionale en téléchargement, les fiches des différentes formations, etc.

En attendant la refonte du site internet, un serveur distant (« *drive* ») sécurisé pourra jouer ce rôle.

b) Mise à jour et création de documents internes

Un certain nombre des documents évoqués plus haut devront être créés : organigramme, annuaire de contacts, documents de formation etc.

c) Création de listes de diffusion mail

Pour faciliter la diffusion des mails envoyés par le Conseil d'Administration à l'ensemble des adhérent.e.s ainsi que les échanges internes au Courrier de Bovet, des listes de distribution seront mises en place.

Intitulées par exemple listeadherents@courrierdebovet.org pour l'ensemble des adhérents ou listeCdBgrandouest@lecourrierdebovet.org pour les listes régionales, elles simplifieront les envois de mails, et permettront de constituer des groupes thématiques selon les besoins (communication, ateliers en détention...).

Chaque adhérent.e pourra se désinscrire facilement d'une liste de diffusion si le contenu ne l'intéresse plus ou qu'il/elle a quitté l'association.

d) Réorganisation de la base de données « adhérent.e.s »

La base de données va être réorganisée pour inclure le souhait de chaque adhérent.e de participer ou non aux nouvelles activités, la région à laquelle chaque adhérent.e appartient, etc. Cela permettra au secrétariat, en quelques clics, d'extraire la liste des personnes de telle région, volontaires pour la correspondance téléphonique ou pour animer un atelier d'écriture, etc.

e) Appels à bénévoles par compétences

Les appels à bénévoles par compétences (communication, trésorerie, aide au secrétariat...) seront communiqués à l'ensemble des adhérent.e.s concerné.e.s, grâce aux listes de diffusion. Ils pourront également être relayés sur la plateforme TousBénévoles et les réseaux sociaux de l'association.

f) Commissions par pôles thématiques

À moyen/long terme, des commissions thématiques pourront être constituées pour travailler sur d'autres évolutions de l'action ou du fonctionnement de l'association.

II. Dynamiser la vie associative

a) Renforcer les délégations départementales et régionales

Beaucoup de régions et de départements n'ont pas de délégations et certaines délégations s'amenuisent depuis la pandémie. Il y a un manque flagrant dans les grandes métropoles (Paris, Marseille, Lille...).

Pour remédier à cette tendance, plusieurs pistes seront mises en œuvre :

- Clarifier le rôle et les missions des délégations locales, en mettant en avant la possibilité d'un exercice collégial des délégations

- L'élaboration d'une « fiche mission » pour chaque rôle de délégué.e.s, disponible dans la docuthèque.
- L'organisation de réunions trimestrielles dans chaque délégation
- La création de groupes de discussion plus informels par WhatsApp ou Facebook

b) Développer les liens entre accompagnant.e.s et accompagné.e.s

Les accompagnant.e.s seront encouragé.e.s à réunir chaque trimestre leurs accompagné.e.s pour un échange informel sur leurs correspondances, les éventuelles difficultés rencontrées, et une recherche collective de solutions.

III. Développer les partenariats inter-associatifs

Plusieurs partenariats sont envisagés dans les différents champs d'action du Courrier de Bovet :

- Partenariat avec le CLIP autour d'ateliers d'initiation à l'informatique prenant la rédaction de courrier comme « cas pratique » ;
- Partenariat avec SOS Amitié pour la formation à la correspondance téléphonique ;
- Partenariat avec des associations de professeurs ou anciens professeurs pour les ateliers d'écriture.

ORIENTATION 2 : ***Correspondre autrement que par le courrier***

Face à la baisse des demandes de correspondances de la part des personnes détenues, le Courrier de Bovet entend faire évoluer ses modalités d'échange.

I. Correspondre... par téléphone

Un sondage réalisé auprès de l'ensemble des adhérent.e.s a permis d'identifier une forte motivation pour échanger par téléphone avec leur correspondant.e. 60% des 180 répondant.e.s se sont dits intéressé.e.s par cette évolution. A noter qu'une majorité envisage ce mode de communication comme un complément et non un substitut au courrier.

Une telle évolution constitue un changement substantiel pour le Courrier de Bovet, et sa mise en œuvre va nécessiter le respect des procédures suivantes pour ne pas contrevenir aux principes de l'association.

a) La mise en place d'un numéro vert

L'instauration d'un numéro vert, format utilisé par de nombreuses associations du champ carcéral comme la FARAPEJ ou la CIMADE, permettra de garantir la non divulgation du numéro de téléphone des adhérent.e.s, condition posée comme indispensable à la mise en œuvre de cette action par la Direction de l'Administration Pénitentiaire.

Cette solution est rapidement activable et apporte également une réponse à plusieurs des contraintes posées par le recours au téléphone :

- Après son homologation par l'Administration Pénitentiaire, le numéro vert correspondant au standard du Courrier de Bovet sera enregistré dans les numéros accessibles à tous les détenus (il ne « comptera pas » parmi les 10 numéros autorisés pour chaque personne détenue). Ces numéros sont automatiquement intégrés à toutes les cabines téléphoniques accessibles en détention, qu'elles se trouvent en cellule ou en cursive.
- Les conversations sont gratuites pour le détenu, ce qui rendra ce mode de correspondance accessible aux personnes les plus démunies. Effectivement le coût de la téléphonie est extrêmement élevé en détention (10€ l'heure vers un fixe, 10€ la demi-heure vers un portable). Le coût du transfert du standard vers les numéros des correspondants sera supporté par le Courrier de Bovet, et pourra faire l'objet d'un projet de demande de fonds auprès d'une fondation.

- Cette solution permet de cadrer et justifier les créneaux horaires disponibles, qui sont naturellement délimités par les jours et heures de présence du/de la secrétaire, et au sein de ces plages chaque « couple » de correspondants peut définir un créneau de prédilection. Ceci évite les appels intempestifs et peut permettre de créer des rendez-vous à une heure précise pour les correspondants.
 - Contrairement à un standard « virtuel », cette solution permet à la personne détenue d'avoir un contact humain même si son/sa correspondant.e s'avère ne pas être disponible. L'ajout de cette tâche pourra par ailleurs ajouter du contact humain au poste du/de la secrétaire.
- I. Le coût de mise en œuvre de cette solution est modéré, ce qui permet de proposer rapidement ce nouveau type d'échanges et d'augmenter graduellement les moyens mis en œuvre si la demande s'avère forte.

b) La formation

Une formation à l'écoute téléphonique sera proposée à tous les adhérents souhaitant s'impliquer dans cette nouvelle activité. La conception de cette formation pourra impliquer les participant.e.s du groupe de travail sur les formations, ainsi que certain.e.s bénévoles qui ont été écoutant.e.s pour SOS Amitié et se sont spontanément manifesté.e.s dans l'enquête pour apporter leur aide.

c) La charte

Une charte spécifique à la correspondance téléphonique sera rédigée pour permettre de cadrer cette action, à la fois pour les personnes détenues et pour les adhérent.e.s, comme c'est déjà le cas pour la correspondance par voie postale.

II. Communiquer par Internet

Ce projet se construira sur le long terme. En effet, à l'heure actuelle, les personnes détenues n'ont pas accès à internet, mais des réflexions sont en cours avec plusieurs associations.

a) Internet en prison : un état des lieux

Un travail de plaidoyer a été entamé depuis quelques années avec un groupe de plus de 30 associations du champ « prison-justice » coordonnées par l'Observatoire International des Prisons.

- Une page internet présentant les actions de ce collectif a été créée : <https://internet-en-prison.fr>
- Une lettre ouverte a été publiée : <https://internet-en-prison.fr/storage/app/media/Lettre-ouverte-Internet-en-prison.pdf>
- Des rencontres ont eu lieu avec les conseillers « prison » d'Élisabeth Borne et d'Éric Dupont-Moretti

Ces actions ont trouvé un écho auprès de sénatrices membres des groupes Socialiste, Écologiste et Républicain qui ont porté un amendement au Projet de Loi de Finance sur le sujet, qui a été rejeté.

En outre, le rapport de la mission d'information du Sénat sur les SPIP, rendu public le 15 février 2022, contient une proposition allant dans ce sens :
« Proposition n° 10 : Promouvoir un accès encadré au numérique en détention, pour que la personne détenue gagne en autonomie dans son parcours de réinsertion et pour faciliter les échanges avec les partenaires extérieurs. »

<http://www.senat.fr/rap/r22-353/r22-3531.pdf>

b) Les actions possibles à plus court terme

En attendant qu'Internet franchisse les murs des prisons, deux actions préparatoires sont envisagées :

- Des ateliers d'initiation à l'informatique avec l'association le CLIP, qui intervient dans 50 établissements pénitentiaires auprès de groupes de 5 à 8 détenus volontaires pour lutter contre l'illectronisme. Ces ateliers proposent de la formation aux logiciels de bureautique, de dessin, de traitement de l'image etc. La correspondance pourrait être un support de travail, comme pour les ateliers d'écriture.
- La correspondance avec les proches développée dans l'orientation n°4 pourra se faire par email et permettra d'anticiper un certain nombre de questions qui se poseront.

ORIENTATION 3 : ***Les ateliers d'écriture***

Parmi les constats qui ont menés à la création de ce projet associatif figurait la diminution de l'appétence pour l'écriture, qui plus est sur papier.

Le développement d'ateliers d'écriture en détention vise à favoriser l'écrit ou à refaire découvrir son accès. En 2022, la Convention Pluriannuelle d'Objectifs signée avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire a été amendée pour inclure expressément l'organisation d'ateliers en détention dans les missions du Courrier de Bovet.

Plusieurs ateliers sont d'ores et déjà en place, leurs outils et retours d'expérience seront précieux pour les suivants. Parmi eux, l'atelier « écrire/dire », co-écrit par le Courrier de Bovet et Auxilia* prévoit un tronc commun ainsi que des parties adaptables par les animateurs.

I. Retour d'expérience de l'atelier écrire/dire

Outre son succès auprès des personnes détenues, cet atelier proposé à la Maison d'Arrêt de Saint-Brieuc est reconnu par l'administration pénitentiaire et rapporte des demandes de correspondance de la part des personnes détenues participantes.

Les éléments qui ont été nécessaires à sa mise en œuvre (budget, convention de partenariat avec Auxilia, avec l'établissement...) seront mis à disposition sur l'espace partagé afin que les adhérents souhaitant mettre en place un atelier puissent s'en inspirer.

II. Comment développer ces ateliers pour d'autres régions ?

Le financement de ces ateliers peut être sollicité auprès de collectivités locales ou territoriales, de fondations orientées vers la culture et la réinsertion.

Afin de faire connaître ces ateliers et de susciter de nouvelles vocations, une communication sera faite lors de l'AG, des rencontres nationales et régionales ainsi que dans les newsletters, en s'appuyant notamment sur les témoignages de personnes animant déjà des ateliers.

Outre Auxilia, des partenariats peuvent être envisagés avec : la Ligue de l'Enseignement - l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme - l'Éducation Nationale (les responsables locaux d'enseignement) - Lire et Faire Lire - Lire pour s'en sortir - les Conseils Départementaux d'Accès aux Droits) -des bibliothèques, des écrivains publics, des enseignants etc.

La participation à des événements comme le Printemps des Poètes, Eloquentia, le Goncourt des Prisons, ou encore la création d'un événement porté par le Courrier de Bovet, dans l'esprit du défi d'écriture organisé à Fresnes par l'ANVP et le pôle culture du SPIP, sont autant de pistes pour accompagner le développement de ces ateliers.

ORIENTATION 4 : ***Communiquer avec les proches de détenu.e.s***

Historiquement, Le Courrier de Bovet a été fondé et s'est pérennisé dans l'idée d'apporter un soutien moral aux personnes incarcérées. L'élargissement vers la correspondance avec les proches de détenu.e.s semble toutefois pertinent pour plusieurs raisons.

Premièrement, les proches de personnes détenu.e.s souffrent eux aussi de l'enfermement. Qu'ils fassent partie de la famille ou du cercle d'amis, qu'ils aient accès au parloir ou non, ils et elles ressentent durement la rupture du lien social et l'incidence du contexte carcéral. De façon plus pragmatique, c'est également une façon de redynamiser l'activité de l'association.

Les modalités

a) Pour qui ?

Le thème de « proches de personnes détenues » a été préféré à celui de « familles » car cette correspondance s'adresse à toutes les personnes, à l'exception des mineurs, qui sont touchées par la détention d'une personne de leur entourage.

Du côté des adhérent.e.s du Courrier de Bovet, cette action sera accessible sur la base du volontariat.

b) Par quels moyens ?

En accord avec la vocation historique du Courrier de Bovet, la priorité sera donnée à la correspondance par voie postale, avec toutefois la possibilité de recourir au courrier électronique selon les préférences des proches. Afin de préserver l'anonymat des membres du Courrier de Bovet, des adresses pseudo@courrierdebovet.org pourront être créées, ou des pages de blog privées.

c) La charte

Une charte pour la correspondance avec les proches est soumise à la validation de l'assemblée générale.

CORRESPONDANCE AVEC LES FAMILLES ET PROCHES DE PERSONNES DÉTENUES

*Charte à destination des correspondant.e.s
Adhérent.e.s au Courrier de Bovet*

Objectifs de la correspondance :

En proposant aux familles et proches de personnes détenues un échange par écrit, les objectifs du Courrier de Bovet sont de :

- Rompre la solitude des proches de personnes détenues, qui se sentent souvent stigmatisé.e.s du fait de l’incarcération de leur proche
- Leur permettre d’exprimer les émotions liées à cette incarcération
- Leur offrir un espace d’échange sur d’autres sujets, leur permettre de se changer les idées
- Leur offrir de nouveaux contacts humains

Conditions pour les correspondant.e.s du Courrier de Bovet :

- La correspondance « famille » préserve l’anonymat du correspondant, tout comme celle avec une personne détenue : les envois par courrier transitent par le bureau, tandis que les envois par email peuvent se faire via des adresses « pseudo@courrierdebovet.org »
- Une formation à la condition des proches de personnes détenues est proposée aux correspondants « famille ». Elle est assurée par l’UFRAMA et n’est pas obligatoire.
- Le/la même correspondant.e ne peut correspondre à la fois avec une personne détenue et un(e) proche de celle-ci, ni avec plusieurs personnes proches de la même personne détenue.

Lignes directrices pour la correspondance « famille »

- **Ne pas se limiter au sujet de la détention** : au contraire, les proches peuvent être en attente de parler de tout autre chose. Il est donc conseillé aux correspondant.e.s de ne pas initier la conversation sur ce sujet, mais de ne pas l’éviter si la personne l’aborde.
- **Ne pas demander les raisons de l’incarcération** : mais à nouveau, la personne correspondante peut très bien l’aborder spontanément, dans ce cas il est important d’accueillir l’information sans juger.
- **Ne pas envoyer d’argent ou de colis** : l’aide matérielle ne fait pas partie de l’objet du Courrier de Bovet ni du partenariat avec la Direction de l’Administration Pénitentiaire.
- **S’abstenir de discours militant ou prosélyte** : offrir une écoute bienveillante et inconditionnelle, dépourvue de critique ou de

jugement.

- **Conserver une saine distance** : ne pas prendre parti, ne pas se prononcer sur l'affaire judiciaire, ne pas offrir de conseils juridiques mais orienter la personne proche vers des associations ou professionnels spécialisés.

ORIENTATION 5 : ***Développer la communication interne et externe***

I. La communication externe

a) La presse

Un protocole va être élaboré afin de regrouper les idées de sollicitation des organes de presse, les coordonnées de journalistes intéressé.e.s par les sujets prison-justice, les thématiques qui pourraient les intéresser, etc. Les témoignages de personnes détenues ou anciennes détenues sont identifiés comme particulièrement intéressants, et les médias locaux comme représentant le bon échelon pour recruter de nouveaux bénévoles.

b) Communication vidéo

La création d'une vidéo à diffuser sur les canaux internes des établissements pénitentiaires est en cours.

c) Les réseaux sociaux

L'objectif en 2023 est de développer une activité sur Facebook, dont l'audience semble correspondre au public bénévole du Courrier de Bovet. A terme, Instagram, YouTube et LinkedIn sont envisagées. La principale contrainte consiste à identifier des ressources humaines pour animer ces comptes. Il est envisagé de recourir à des services civiques, stagiaires, etc, mais aussi et avant tout aux bénévoles de l'association prêts à s'engager.

I. Communication interne

a) Refonte du site internet

La rénovation du site internet, tant d'un point de vue esthétique que fonctionnel, apparaît comme une priorité.

Elle inclura notamment :

- La création de nouvelles pages présentant les nouvelles missions (ateliers d'écriture, correspondance aux proches etc.)
- La création d'une page « Actualités » qui sera relayée via les réseaux sociaux.
- La refonte de l'espace adhérents, qui contiendra la docuthèque

b) Développer les groupes d'échanges

Il apparaît essentiel de développer la convivialité au niveau local ainsi qu'au sein des groupes de travail thématiques via des groupes WhatsApp et/ou Facebook.

c) Une nouvelle charte graphique

Une rénovation de la charte graphique est actuellement à l'étude pour la rendre plus moderne et s'adapter aux besoins des réseaux sociaux, notamment la création de visuels dans différents formats.

ORIENTATION 6 : ***Les formations***

I. Contexte

Une formation de sensibilisation au monde carcéral pour les nouveaux adhérents sera proposée dès 2023, avec les objectifs suivants :

- Situer la personne détenue dans son environnement ;
- Comprendre les différents établissements pénitentiaires ;
- Identifier les intervenants extérieurs ;
- Comprendre le parcours de vie en détention : cellule, cantine, courrier, téléphone, visites, promenade...
- Comprendre le « vocabulaire » de la prison.

II. La formation « nouveaux entrants »

La formation dure 1 h 30 et se déroule en visio (via Zoom).

4 à 6 sessions par an seront organisées, en fonction des flux de nouveaux adhérents, l'idéal étant un nombre de participants entre 8 et 15 pour chaque session.

Cette formation a vocation à devenir une étape du parcours d'adhésion, après l'entretien d'accueil. C'est seulement après cette formation qu'un parrainage pourra être effectué.

Plusieurs documents ont été élaborés concernant cette formation :

- Un quiz d'avant formation, à envoyer aux inscrits quelques jours avant chaque session
- Un conducteur
- Un powerpoint à diffuser lors de la présentation
- Un support documentaire à envoyer aux participants après la formation (comprenant notamment un glossaire qui reprend les termes les plus courants du vocabulaire de la prison ou de la justice)
- Un quiz d'auto-évaluation après formation

III. Autres projets de formation

Plusieurs autres formations sont à l'étude :

- Une formation sur le fonctionnement du Courrier de Bovet, à destination des adhérent.e.s déjà un peu installé.e.s dans leur

correspondance : présentation de l'organisation, des différentes fonctions, des projets d'évolutions etc.

- Des formations thématiques d'approfondissement pour les personnes souhaitant s'impliquer davantage : les missions du CAEP, de l'accompagnant, du délégué départemental etc.
- Des formations thématiques sur le monde carcéral, avec des intervenants extérieurs. Ex : la préparation à la sortie, les troubles mentaux en détention, le travail carcéral, etc.
- Des formations ponctuelles, sur des thématiques précises, en lien avec l'actualité ou la période de l'année. Ex : que peut-on envoyer à son correspondant à Noël ?